

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE



CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

BACHELIER EN ORTHOPTIE

Enseignement supérieur

FINALITE	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	paramédical	DOMAINES D'ETUDES	Sciences de la santé publique
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANCAIS	CREDITS	180

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le 05 avril 2019

<i>BACHELIER EN ORTHOPTIE</i>

I - CHAMP D'ACTIVITE

Le grade de bachelier en orthoptie peut donner accès au titre d'orthoptiste tel que défini dans l'Arrêté royal du 07 juillet 2017 relatif au titre professionnel et aux conditions de qualification requises pour l'exercice de la profession d'orthoptiste et portant fixation de la liste des prestations techniques et de la liste des actes dont l'orthoptiste peut être chargé par un médecin (M.B. du 14 août 2017).

La profession d'orthoptiste est une profession paramédicale au sens de l'article 22bis de l'arrêté royal n°78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice de l'art de guérir, de l'art infirmier, des professions paramédicales et aux commissions paramédicales.

Le bachelier en orthoptie est capable :

- d'effectuer les examens orthoptiques adéquats de façon autonome pour la constitution du dossier du patient,
- d'évaluer les résultats des examens orthoptiques, de les interpréter de façon critique, d'en formuler une conclusion et en faire un rapport à destination du médecin traitant ou du médecin prescripteur,
- d'implémenter et développer un projet thérapeutique orthoptique individuel adapté - Chercher des solutions innovantes indiquées pour des situations extraordinaires qui peuvent survenir lors de l'examen orthoptique ou du traitement orthoptique,
- d'apporter une compréhension de base au demandeur de soin et lui apporter les notions de base des conséquences de sa problématique visuelle,
- d'accompagner les parents et /ou les autres collaborateurs directs dans une prise en charge pluridisciplinaire,
- d'effectuer de manière adéquate et de qualité des actes paramédicaux qui lui sont confiés dans la pratique ophtalmologique et en faire rapport,
- de débiter et gérer une pratique orthoptique indépendante,
- de coacher des étudiants en orthoptie et des collaborateurs dans leur comportement professionnel et dans leur formation professionnelle,
- de participer à l'image de la profession,
- de travailler de façon réfléchi et méthodique à partir d'un cadre donné sur des hypothèses probantes,
- de compléter sa formation en suivant une formation continuée pour favoriser le développement de ses compétences professionnelles,
- d'agir de façon respectueuse dans un environnement de soin et dans des milieux multiculturels et multi-religieux.

L'orthoptiste étudie les fonctions monoculaires et binoculaires et exécute les traitements qui visent à la conservation, la restauration, l'amélioration et la compensation de ces fonctions. Les tâches orthoptiques classiques sont en relation avec les fonctions binoculaires, l'amblyopie, l'accommodation, la basse vision, etc. L'orthoptiste examine les troubles spécifiques du système vestibulaire au moyen des examens du réflexe vestibulo-oculaire et revalide ces troubles en suivant l'évolution d'après le réflexe vestibulo-oculaire.

L'orthoptiste effectue les examens techniques ophtalmologiques et instrumente comme assistant lors des interventions chirurgicales oculaires.

II – TACHES

Les compétences attendues d'un bachelier en orthoptie sont de :

- **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle:**
 - ◆ participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels ;
 - ◆ évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages ;
 - ◆ développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité ;
 - ◆ construire son projet professionnel ;
 - ◆ adopter un comportement responsable et citoyen ;
 - ◆ exercer son raisonnement scientifique.

- **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires:**
 - ◆ respecter la déontologie propre à la profession,
 - ◆ pratiquer à l'intérieur du cadre éthique,
 - ◆ respecter la législation et les réglementations.

- **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives:**
 - ◆ programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis,
 - ◆ collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire,
 - ◆ participer à la démarche qualité,
 - ◆ respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique.

- **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes:**
 - ◆ identifier la situation,
 - ◆ collecter l'ensemble des données,
 - ◆ établir la liste des interventions adaptées aux besoins,
 - ◆ utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées,
 - ◆ évaluer la pertinence d'une analyse, d'un schéma.

- **Assurer une communication professionnelle:**
 - ◆ transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes,
 - ◆ utiliser les outils de communication existants,
 - ◆ collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire,
 - ◆ développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré.

- **Pratiquer les activités spécifiques au domaine orthoptiste:**
 - ◆ identifier et évaluer une problématique orthoptiste,

- ◆ établir un rapport technique qui synthétise les informations pertinentes et propose un projet d'intervention,
- ◆ mettre en place et appliquer les traitements adaptés à la situation évaluée,
- ◆ mettre en œuvre des activités de prévention.

III - DEBOUCHES

Le bachelier en orthoptie est employé dans des secteurs tels que par exemple:

- ◆ le milieu hospitalier,
- ◆ les services d'ophtalmologie,
- ◆ les cabinets d'ophtalmologues,
- ◆ les centres spécialisés pour la basse vision,
- ◆ les établissements d'accueil pour personnes handicapées,
- ◆ les centres de revalidation neuro-fonctionnelle,
- ◆ les centres de santé mentale,
- ◆ les services d'aide précoces,
- ◆ les services de l'ONE,
- ◆ les centres PMS,
- ◆ l'enseignement (médecine scolaire),
- ◆ le domaine de la médecine du travail,
- ◆ etc.